



Recommandation de sécurité No. 43

Date de la publication	13.08.2014
No. reg. du rapport final	12090601
Déficit de sécurité	<p>Le 6 septembre 2012, un fourgon automoteur d'Aare Seeland mobil circulait comme train de locomotive de Bannwil vers Langenthal. En entrant en gare de Langenthal, le mécanicien a amorcé un freinage dans la montée menant jusqu'à l'aiguille 7 afin de réduire la vitesse à 25 km/h. Constatant que la vitesse ne diminuait que lentement, il a poussé le frein jusqu'à la position de serrage à fond. En s'engageant dans la voie Q1 occupée, le fourgon automoteur est entré en collision avec l'automotrice Be 4/8. Le mécanicien a par la suite effectué un essai de freinage et constaté que le frein fonctionnait normalement, mais que le contrôleur direct se trouvait au cran 8 et que le fourgon automoteur exerçait encore de la traction. Le mécanicien a alors mis le contrôleur direct et l'inverseur de marche à 0.</p>
Recommandation de sécurité	<p>La formation du personnel des locomotives devrait aborder de manière répétée les spécificités du maniement du contrôleur direct et du robinet de frein automatique de la De 4/4 afin que les leçons de cet accident puissent être tirées.</p>
Etat de l'implémentation	<p>Les conditions spécifiques de commande de l'Oe 321 ont été intégrées à la formation de base ainsi qu'à la formation continue périodique des mécaniciens de locomotive. Mise en oeuvre.</p>
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<p><u>Schlussbericht</u></p>